



8, Port Saint Sauveur - 31000 Toulouse (France)

Tél. (33).05.67.700.400 / Fax (33).05.67.700.401  
Courrier électronique: [courrier@messant.fr](mailto:courrier@messant.fr)

Organisme de formation enregistré sous le numéro 73 31 05173 31

## FORMATION

### *La responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise en Droit social*

**21 novembre 2013**

de 9 h à 17 h

La responsabilité du chef d'entreprise est vaste et concerne notamment ses relations avec ses salariés, les tiers ou les administrations.

Cette responsabilité peut être engagée pour de multiples raisons, par action, omission, abstention, maladresse, méconnaissance....

Il existe des outils efficaces pour alléger cette responsabilité et éviter au chef d'entreprise, personne physique, d'avoir à supporter seul toutes ces responsabilités.

L'objectif de cette formation est de rendre compte, de manière détaillée, de la réglementation aujourd'hui en vigueur.

Elle intègre les plus récentes évolutions réglementaires, et les principaux enseignements tirés de la jurisprudence.



# PROGRAMME

---

## PREMIERE PARTIE :

### LES GRANDS PRINCIPES DE LA RESPONSABILITE

- I. Principes généraux de la responsabilité civile :
  - Existence générale d'une cause (action / omission..);
  - Existence d'un dommage ;
  - Existence d'un lien de causalité ;
  - Etendue de la responsabilité ;
- II. Principes généraux de la responsabilité pénale :
  - Principe de la Personnalité des peines ;
  - Principe de la Légalité des peines ;
- III. Mise en œuvre des responsabilités :
  - Conditions de mise en œuvre et acteurs ;
  - Notions de capacité et d'intérêt à agir ;
  - Etendue de la responsabilité ;
- IV. Responsabilités multiples du dirigeant :
  - Détermination du dirigeant responsable ;
  - Responsabilité en tant qu'employeur ;
  - Responsabilité en tant que commettant ;
  - Co-responsabilité du commettant et du préposé ;
  - Limites de la responsabilité du commettant ;

## SECONDE PARTIE :

### SITUATIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITE

- I. Infractions relatives à la sécurité et à la santé :
  - Prévention des risques et Document Unique ;
  - Risques professionnels :
    - ✓ faute inexcusable ;
    - ✓ faute intentionnelle ;
  - Risques psycho-sociaux (stress, rythmes, surmenage..)
  - Rôle et prérogatives de la Médecine du travail ;
- II. Infractions relatives aux conditions d'emploi :
  - Harcèlements sexuel et moral ;
    - ✓ Hiérarchiques (« vertical ») ;
    - ✓ Sans liens hiérarchiques (« horizontal ») ;
  - Egalité professionnelle et différences de traitement ;
  - Pratiques discriminatoires ;
  - Délit de Marchandage ;
  - Travail dissimulé et travail illégal ;
  - Atteinte à la vie privée des salariés ;
- III. Responsabilité dans les relations collectives :
  - Entrave à la représentation du personnel ;
  - Infractions relatives à la durée du travail ;
  - Prééminence du règlement intérieur.

## TROISIEME PARTIE :

### LA DELEGATION DE POUVOIRS

- I. Condition de validité de la délégation de pouvoirs ;
- II. Formes de la délégation de pouvoirs ;
- III. Mise en œuvre de la délégation de pouvoirs ;
- IV. Effets pour le délégataire et le délégant.

Formation dispensée en alternant règles légales, exemples jurisprudentiels récents et cas pratiques